



Demande passage chemin privé en chemin communal

Par **Julio**, le **18/09/2008** à **21:24**

Bonjour,

J'ai reçu en donation un terrain constructible qui est accessible par un droit de passage (valable chez le notaire).

Je désire déposer un permis de construire pour y faire une maison mais l'équipement m'interdit de sortir par ce droit de passage, jugé trop dangereux (mauvaise visibilité).

Il existe un chemin privé (appartenant à X personnes) à l'autre bout de ce terrain mais 2 personnes s'opposent à mon passage ... je me retrouve donc avec un terrain enclavé ... comment puis-je faire pour utiliser ce chemin ? Est-il possible de demander que ce chemin devienne communal ? Existe-t-il un délai dans lequel un chemin privé devienne communal ?

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement.

Julien.